



COMMUNICATION À CARACTÈRE PUBLICITAIRE

EUROPE RENDEMENT MAI 2018



➔ **TITRES DE CRÉANCE** de droit français présentant un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance⁽¹⁾.

➔ **PÉRIODE DE COMMERCIALISATION** : du 5 mars 2018 au 15 mai 2018 (inclus). Une fois le montant de l'enveloppe initiale atteint (30 000 000€), la commercialisation de «Europe Rendement Mai 2018» peut cesser à tout moment sans préavis avant le 15 mai 2018, ce dont vous serez informé(e), le cas échéant, par le distributeur.

➔ **DURÉE D'INVESTISSEMENT CONSEILLÉE** : 10 ans, 2 mois et 24 jours (hors remboursement anticipé automatique).

En cas de revente avant la date de remboursement final ou anticipé, l'investisseur prend un risque de perte en capital non mesurable à priori.

➔ **PRODUIT DE PLACEMENT RISQUÉ** : alternatif à un investissement dynamique risqué de type actions.

➔ **CADRE D'INVESTISSEMENT** : Comptes titres, contrats d'assurance vie et de capitalisation.

➔ **ISIN** : FR0013320041

➔ **PRODUIT ÉMIS PAR NATIXIS STRUCTURED ISSUANCE S.A.⁽²⁾**, véhicule d'émission dédié de droit luxembourgeois dont la formule est garantie par Natixis S.A.⁽²⁾. Il est par conséquent soumis au risque de défaut de paiement et de faillite de l'Émetteur, et de défaut de paiement, faillite ainsi que mise en résolution du Garant de la formule.

⁽¹⁾ L'investisseur prend un risque de perte en capital non mesurable a priori si les titres de créance sont revendus avant la date d'échéance ou de remboursement automatique anticipé. Pour les autres risques de perte en capital, voir pages suivantes.

⁽²⁾ Natixis : Moody's A2 / Standard & Poor's A / Fitch A. Notations en vigueur au moment de la rédaction de la présente brochure le 19 février 2018, qui ne sauraient ni être une garantie de solvabilité du Garant et de l'Émetteur de la formule, ni constituer un argument de souscription au produit. Les agences de notation peuvent les modifier à tout moment.

LES OBJECTIFS D'INVESTISSEMENT

Les termes « capital » et « capital initial » utilisés dans cette brochure désignent la valeur nominale des titres de créance « Europe Rendement Mai 2018 » soit 1 000 euros. Le montant remboursé est brut hors frais et fiscalité applicable au cadre d'investissement. Le Taux de Rendement Annuel est net de frais de gestion pour les contrats d'assurance-vie/capitalisation ou nets de droits de garde en compte titres (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droits de garde de 1,00% annuel), sans prise en compte des autres frais et de la fiscalité. En cas de vente du titre de créance avant la date d'échéance ou la date de remboursement anticipé (ou en cas d'arbitrage ou de rachat pour les contrats d'assurance-vie/capitalisation, ou de dénouement par décès pour les contrats d'assurance-vie), le Taux de Rendement Annuel effectif peut être supérieur ou inférieur au Taux de Rendement Annuel indiqué dans la présente brochure. De plus, l'investisseur peut subir une perte en capital.

Pour un investissement dans « Europe Rendement Mai 2018 », vous êtes exposé pour une durée de 1 à 10 ans à l'évolution des marchés actions de la zone euro, la performance positive ou négative de ce placement dépendant de l'évolution de l'indice Euro Stoxx® 50 (dividendes non réinvestis, code Bloomberg : SX5E Index; Sponsor : STOXX® Limited ; www.stoxx.com)

... avec un risque de perte en capital à l'échéance à hauteur de l'intégralité de la baisse enregistrée par l'indice Euro STOXX® 50 si la performance de celui-ci à la date de constatation finale est strictement inférieure à -50% par rapport à son niveau initial.

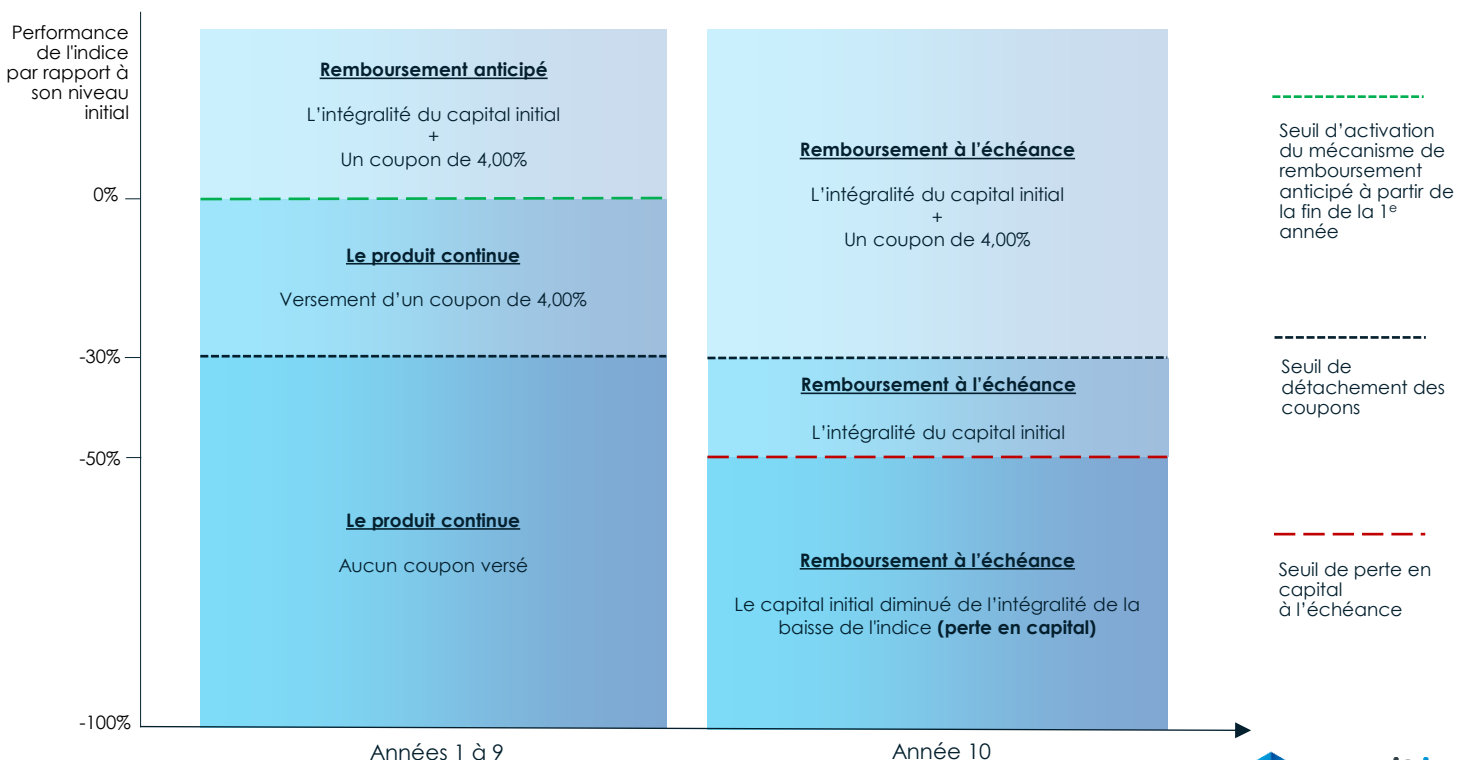
... avec un mécanisme de remboursement anticipé activable automatiquement à partir de la fin de la 1^{ère} année et jusqu'à la fin de la 9^{ème} année si à une date de constatation annuelle, la performance de l'indice Euro STOXX® 50 est positive ou nulle par rapport à son niveau initial.

... avec un objectif de coupon fixe plafonné à 4,00% par année si, à une date de constatation annuelle, la performance de l'indice Euro STOXX® 50 est supérieure ou égale à -30% par rapport à son niveau initial.

La perte en capital peut être totale si l'indice Euro STOXX® 50 a une valeur nulle à la date de constatation finale. Le gain est plafonné : afin de bénéficier d'un remboursement du capital à l'échéance si la performance de l'indice Euro STOXX® 50 est supérieure ou égale à -50% par rapport à son niveau initial, l'investisseur accepte de limiter ses gains en cas de forte hausse des marchés actions (Taux de Rendement Annuel Net Maximum de **2,81%**⁽¹⁾).

Les titres de créance « Europe Rendement Mai 2018 » peuvent être proposés comme un actif représentatif d'une unité de compte dans le cadre de contrats d'assurance-vie et/ou de capitalisation. La présente brochure décrit les caractéristiques du support « Europe Rendement Mai 2018 » et ne prend pas en compte les spécificités des contrats d'assurance-vie ou de capitalisation dans le cadre desquels ce produit est proposé. **L'assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas.** Il est précisé que l'entreprise d'assurance d'une part, et l'Émetteur d'autre part, sont des entités juridiques distinctes.

SCHÉMA DU MÉCANISME DE REMBOURSEMENT



⁽¹⁾ En prenant comme hypothèse 1,00% de frais de gestion du contrat d'assurance vie ou de capitalisation ou de droits de garde en compte titres. Taux de Rendement Annuel (TRA) hors autres frais, fiscalité et prélèvements sociaux applicables au cadre d'investissement, et hors défaut de paiement et/ou faillite de l'Émetteur et du Garant de la formule et hors mise en résolution du Garant de la formule. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur se fera à un niveau dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'indice, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit notamment) et pourra donc entraîner un risque de perte en capital.

MÉCANISME DE REMBOURSEMENT NIVEAU INITIAL

Niveau de clôture de l'indice Euro STOXX® 50 le 15 mai 2018

MÉCANISME DE PAIEMENT DES COUPONS

À chaque date de constatation annuelle, on compare le niveau de clôture de l'indice Euro STOXX® 50 à son niveau initial :

Cas favorable : Si la performance de l'indice Euro STOXX® 50 est supérieure ou égale à -30% par rapport à son niveau initial, l'investisseur reçoit, à la date de paiement de coupon correspondante⁽¹⁾:

Un coupon de 4,00%

Cas défavorable : Si la performance de l'indice Euro STOXX® 50 est strictement inférieure à -30% par rapport à son niveau initial, l'investisseur reçoit, à la date de paiement de coupon correspondante⁽¹⁾:

Aucun coupon

MÉCANISME AUTOMATIQUE DE REMBOURSEMENT ANTICIPÉ

Chaque date de constatation annuelle (à partir de la fin de l'année 1 et jusqu'à la fin de l'année 9)⁽¹⁾, on observe le niveau de clôture de l'indice Euro STOXX® 50 :

Si la performance de l'indice Euro STOXX® 50, à une date de constatation annuelle, est positive ou nulle par rapport à son niveau initial, le produit est automatiquement remboursé par anticipation et l'investisseur reçoit, à la date de remboursement anticipé automatique correspondante⁽¹⁾ :

L'intégralité du capital initial
+
Le coupon défini ci-dessus
Soit un TRA net maximum de 2,81%

MÉCANISME DE REMBOURSEMENT A L'ÉCHÉANCE

À la date de constatation finale, le 15 mai 2028, en l'absence de remboursement anticipé automatique préalable, on compare le niveau de clôture de l'indice Euro STOXX® 50 à son niveau initial :

Cas favorable : Si la performance finale de l'indice Euro STOXX® 50 est supérieure ou égale à -30% par rapport à son niveau initial, l'investisseur reçoit, le 29 mai 2028⁽¹⁾:

L'intégralité du capital initial
+
Le coupon défini ci-dessus
Soit un TRA net maximum de 3,12%

Cas médian : Si la performance finale de l'indice Euro STOXX® 50 est strictement inférieure à -30% mais supérieure ou égale à -50% par rapport à son niveau initial, l'investisseur reçoit, le 29 mai 2028⁽¹⁾:

L'intégralité du capital initial
Soit un TRA net maximum de 2,79%

Cas défavorable : Si la performance finale de l'indice Euro STOXX® 50 est strictement inférieure à -50% par rapport à son niveau initial, l'investisseur reçoit, le 29 mai 2028⁽¹⁾:

Le capital initial diminué de l'intégralité de la baisse de l'indice Euro STOXX® 50 (constatée entre le 15 mai 2018 et le 15 mai 2028)

L'investisseur subit alors une perte en capital partielle, voire totale, égale à la baisse enregistrée par l'indice Euro STOXX® 50

⁽¹⁾ Veuillez vous référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques financières en page 7 pour le détail des dates.

⁽²⁾ En prenant comme hypothèse 1,00% de frais de gestion du contrat d'assurance vie ou de capitalisation ou de droits de garde en compte titres. Taux de Rendement Annuel (TRA) hors autres frais, fiscalité et prélèvements sociaux applicables au cadre d'investissement, et hors défaut de paiement et/ou faillite de l'Émetteur et du Garant de la formule et hors mise en résolution du Garant de la formule. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur se fera à un niveau dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'indice, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit notamment) et pourra donc entraîner un risque de perte en capital.

AVANTAGES INCONVÉNIENTS ET PRINCIPAUX FACTEURS DE RISQUES

AVANTAGES

- Chaque année, l'investisseur peut recevoir un coupon de 4,00% dès lors que la performance de l'indice Euro STOXX® 50 est supérieure ou égale à -30% par rapport à son niveau initial.
- À l'issue de années 1 à 9, si à l'une des dates de constatation annuelle la performance de l'indice Euro STOXX® 50 est positive ou nulle par rapport à son niveau initial, **un mécanisme de remboursement anticipé est automatiquement activé** et l'investisseur reçoit alors l'intégralité de son capital initial majorée d'un coupon annuel de 4,00%.
- Sinon, si le mécanisme de remboursement automatique anticipé n'a pas été activé précédemment et si, à la date de constatation finale, la performance de l'indice Euro STOXX® 50 est supérieure ou égale à -50% par rapport à son niveau initial, l'investisseur récupère l'intégralité du capital initialement investi. Le capital n'est donc exposé à un risque de perte à l'échéance que si la performance finale de l'indice Euro STOXX® 50 est strictement inférieure à -50% par rapport à son niveau initial.

INCONVÉNIENTS

- « Europe Rendement Mai 2018 » présente **un risque de perte partielle ou totale du capital en niveau de vie** (en cas de revente du produit à l'initiative de l'investisseur alors que les conditions de remboursement automatique ne sont pas remplies, le prix dépendant alors des paramètres de marché le jour de la revente) **et à l'échéance** (si, à la date de constatation finale, la performance de l'indice Euro STOXX® 50 est strictement inférieure à -50% par rapport à son niveau initial). La valeur du remboursement peut être inférieure au montant du capital initialement investi. Dans le pire des scénarios, les investisseurs peuvent perdre jusqu'à la totalité de leur capital initialement investi. En cas de revente des titres de créance avant la date de remboursement final, il est impossible de mesurer a priori le gain ou la perte possible, le prix pratiqué dépendant alors des paramètres de marché du jour. La perte en capital peut être partielle ou totale. Si le cadre d'investissement du produit est un contrat d'assurance vie ou de capitalisation, le dénouement ou le rachat partiel de celui-ci peut entraîner le désinvestissement des unités de compte adossées aux titres de créance avant leur date de remboursement final.
- **L'investisseur est exposé à un éventuel défaut de paiement et de faillite** (qui induit un risque de non remboursement) ou à une **dégradation de la qualité de crédit** (qui induit un risque sur la valeur de marché du produit) de l'Émetteur et du Garant de la formule.
- L'investisseur ne connaît pas à l'avance la durée exacte de son investissement qui peut varier de 1 à 10 années.
- L'investisseur peut ne bénéficier que d'une hausse partielle de l'indice Euro STOXX® 50, du fait du mécanisme de plafonnement des gains à 4,00% par année (**soit un Taux de Rendement Annuel Net Maximum de 3,12%⁽¹⁾**).
- Le rendement de « Europe Rendement Mai 2018 » à l'échéance est très sensible à une faible variation de la performance de l'indice Euro STOXX® 50 autour des seuils de -50% et de -30% par rapport à son niveau initial.
- Le placement ne bénéficie pas des dividendes éventuellement détachés par l'indice. La performance d'un indice dividendes non réinvestis est inférieure à celle d'un indice dividendes réinvestis.

PRINCIPAUX FACTEURS DE RISQUES

Les investisseurs sont invités à lire attentivement la section « Facteurs de Risques » du Prospectus. Ces risques sont notamment :

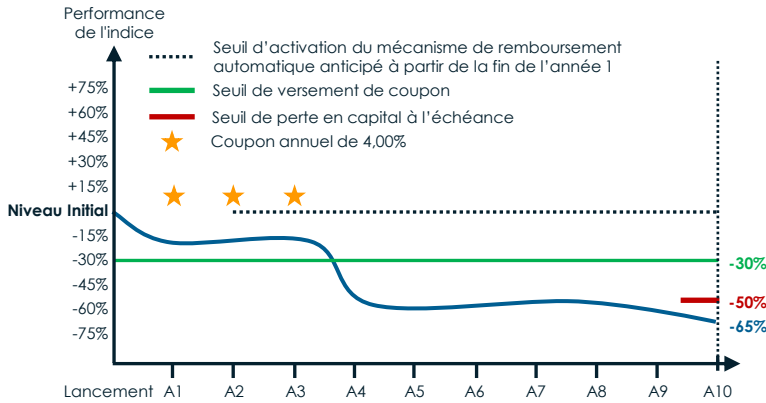
- **Risque de marché** : Le produit peut connaître à tout moment d'importantes fluctuations de cours (en raison notamment de l'évolution du prix, du (ou des) instrument(s) sous-jacent(s) et des taux d'intérêt), pouvant aboutir dans certains cas à la perte totale du montant investi.
- **Risque de liquidité** : Certaines conditions exceptionnelles de marché peuvent avoir un effet défavorable sur la liquidité du produit, voire même rendre le produit totalement illiquide, ce qui peut rendre impossible la vente du produit et entraîner la perte totale ou partielle du montant investi.
- **Risque de perte en capital** : Le produit présente un risque de perte en capital. La valeur de remboursement du produit peut être inférieure au montant de l'investissement initial. Dans le pire des scénarios, les investisseurs peuvent perdre jusqu'à la totalité de leur investissement.
- **Risque lié au sous-jacent** : le mécanisme de remboursement est lié à l'évolution du niveau de l'indice Euro Stoxx® 50.
- **Risque de contrepartie** : Le client est exposé au risque de faillite, de défaut de paiement et de mise en résolution de l'Émetteur. La notation de Natixis est celle en vigueur à la date d'ouverture de la période de commercialisation, le 05 mars 2018. Cette notation peut être révisée à tout moment et n'est pas une garantie de solvabilité de l'Émetteur. Elle ne représente en rien et ne saurait constituer un argument de souscription à Europe Rendement Mai 2018.

ILLUSTRATION DU MÉCANISME DE REMBOURSEMENT

Les données chiffrées utilisées dans ces exemples n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme du produit. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs et ne sauraient constituer en aucune manière une offre commerciale.

SCÉNARIO DÉFAVORABLE : À la date de constatation finale, la performance de l'indice est strictement inférieure à -50% par rapport à son niveau initial

Évolution de l'indice Euro STOXX® 50



À chaque fin de l'année 1 à 3, la performance de l'indice Euro STOXX® 50 est négative mais supérieure à -30% par rapport à son niveau initial. Le mécanisme de remboursement anticipé automatique n'est donc pas activé mais le produit verse un coupon de 4,00% chaque année.

À chaque fin de l'année 4 à 9, la performance de l'indice Euro STOXX® 50 est strictement inférieure à -30% par rapport à son niveau initial. Le mécanisme de remboursement anticipé automatique n'est donc pas activé et le produit ne verse aucun coupon.

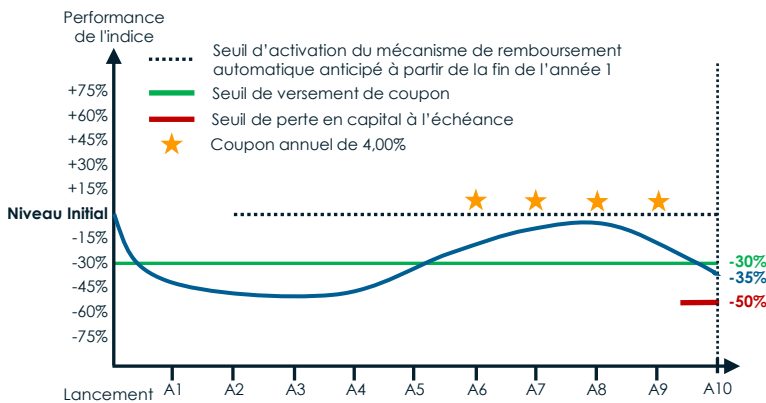
À la date de constatation finale, l'indice Euro STOXX® 50 enregistre une performance inférieure à -50% par rapport à son niveau initial (-65% dans cet exemple). L'investisseur reçoit alors le capital initialement investi diminué de l'intégralité de la baisse enregistrée par l'indice, soit 35% de son capital initial dans cet exemple.

Ce qui correspond à un **Taux de Rendement Annuel Net de -9,40%**⁽¹⁾, contre un **Taux de Rendement Annuel Net de -10,82%**⁽¹⁾ pour un investissement direct dans l'indice Euro STOXX® 50.

Dans ce scénario, l'investisseur subit une **perte en capital**, qui peut être totale dans le cas le plus défavorable.

SCÉNARIO MÉDIAN : À la date de constatation finale, la performance de l'indice est strictement inférieure à -30% mais supérieure ou égale à -50% par rapport à son niveau initial

Évolution de l'indice Euro STOXX® 50



À chaque fin de l'année 1 à 5, la performance de l'indice Euro STOXX® 50 est inférieure à -30% par rapport à son niveau initial. Le mécanisme de remboursement anticipé automatique n'est donc pas activé et le produit ne verse aucun coupon.

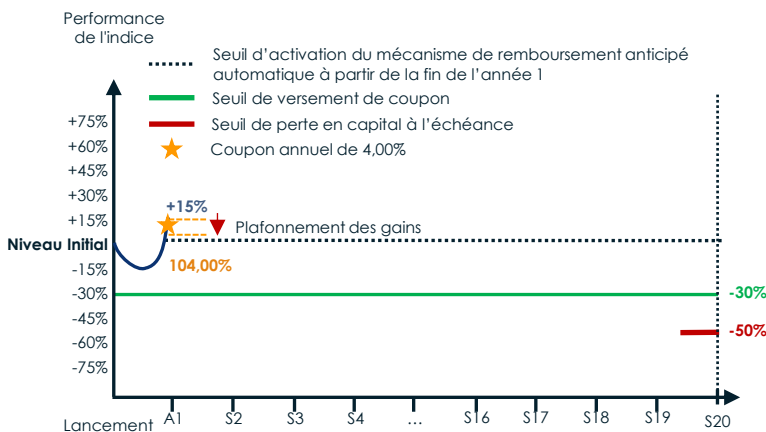
À chaque fin de l'année 6 à 9, la performance de l'indice Euro STOXX® 50 est négative mais supérieure à -30% par rapport à son niveau initial. Le mécanisme de remboursement anticipé automatique n'est donc toujours pas activé mais le produit verse un coupon de 4,00% chaque année.

À la date de constatation finale, l'indice Euro STOXX® 50 enregistre une performance inférieure à -30% mais supérieure à -50% par rapport à son niveau initial (-35% dans cet exemple). L'investisseur reçoit alors l'intégralité du capital initialement investi.

Ce qui correspond à un **Taux de Rendement Annuel Net de 0,64%**⁽¹⁾, contre un **Taux de Rendement Annuel Net de -5,16%**⁽¹⁾ pour un investissement direct dans l'indice Euro STOXX® 50, du fait du mécanisme de remboursement de « Europe Rendement Mai 2018 ».

SCÉNARIO FAVORABLE : Dès la première date de constatation de remboursement anticipé automatique, la performance de l'indice est positive ou nulle par rapport à son niveau initial

Évolution de l'indice Euro STOXX® 50



Dès la fin de l'année 1, à la date de constatation annuelle correspondante, la performance de l'indice Euro STOXX® 50 est positive par rapport à son niveau initial (+15% dans cet exemple). Le produit est automatiquement remboursé par anticipation. Il verse alors l'intégralité du capital initial majorée d'un coupon de 4,00% au titre de l'année écoulée.

Ce qui correspond à un **Taux de Rendement Annuel Net de 2,81%**⁽¹⁾, contre un **Taux de Rendement Annuel Net de 13,26%**⁽¹⁾ pour un investissement direct dans l'indice Euro STOXX® 50, du fait du mécanisme de **plafonnement des gains à 4,00% par année écoulée depuis la date de constatation initiale**.

LE RENDEMENT DU PRODUIT « EUROPE RENDEMENT MAI 2018 » À L'ÉCHÉANCE EST TRÈS SENSIBLE À UNE FAIBLE VARIATION DE LA PERFORMANCE DE L'INDICE EURO STOXX® 50 AUTOUR DES SEUILS DE -50% ET DE -30% PAR RAPPORT À SON NIVEAU INITIAL.

⁽¹⁾ En prenant comme hypothèse 1,00% de frais de gestion du contrat d'assurance vie ou de capitalisation ou de droits de garde en compte titres. TRA hors autres frais, fiscalité et prélèvements sociaux applicables au cadre d'investissement, et hors défaut de paiement et/ou faillite de l'Émetteur et du Garant de la formule et hors mise en résolution du Garant de la formule. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur se fera à un niveau dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'indice, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit notamment) et pourra donc entraîner un risque de perte en capital.

ZOOM SUR L'INDICE

INDICE EURO STOXX® 50

L'indice Euro Stoxx 50 (**dividendes non réinvestis** ; code Bloomberg : SX5E Index ; Sponsor : STOXX® Limited ; www.stoxx.com) est composé des 50 principales sociétés de la Zone Euro, sélectionnées sur la base de leur capitalisation boursière ainsi que du nombre de titres disponibles sur le marché.

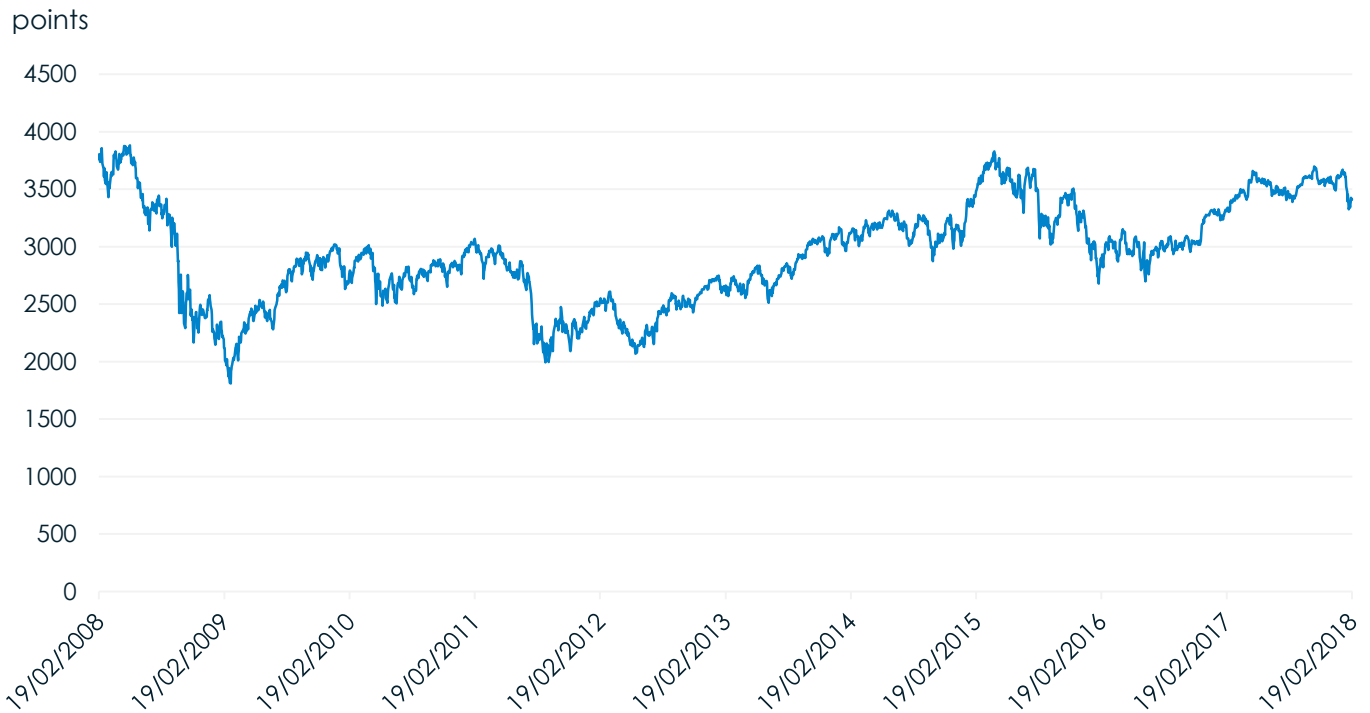
Il respecte une pondération géographique et sectorielle qui reflète de manière fidèle la structure économique de la Zone Euro et qui s'est imposé comme la référence des marchés actions européens.

Les dividendes versés par les actions composant l'indice ne sont pas pris en compte dans le calcul de ce dernier.

Source : www.stoxx.com

ÉVOLUTION DE L'INDICE EURO STOXX® 50 ENTRE LE 19 FEVRIER 2008 ET LE 19 FEVRIER 2018 :

Euro Stoxx® 50



Sources : Bloomberg le 19 février 2018

Performances cumulées au 19/02/2018	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Indice Euro Stoxx® 50 (dividendes non réinvestis)	+2,88%	-2,30%	+28,00%	-10,45%

Source : Bloomberg le 19 février 2018

CARACTÉRISTIQUES FINANCIÈRES

FORME	Titre de créance de droit français présentant un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance. Bien que la formule de remboursement du produit soit garantie par Natixis, le produit présente un risque de perte en capital à hauteur de l'intégralité de la baisse enregistrée par l'indice.
ÉMETTEUR	Natixis Structured Issuance (bien que bénéficiant de la garantie inconditionnelle et irrévocable de Natixis S.A., les titres de créance présentent un risque de perte en capital).
GARANT DE LA FORMULE	Natixis S.A. ⁽¹⁾
DISTRIBUTEUR	EQUITIM, Prestataire de Service d'Investissements agréé par l'ACPR sous le numéro 11283.
SOUS-JACENT	Indice Euro STOXX® 50 (dividendes non réinvestis ; code Bloomberg : SX5E Index; Sponsor : STOXX® Limited ; www.stoxx.com)
DEVISE	Euro (€)
VALEUR NOMINALE	1 000 euros
MONTANT MINIMUM DE SOUSCRIPTION	1 Titre de créance
PRIX D'ÉMISSION	99,96% de la Valeur nominale
DATE D'ÉMISSION	05/03/2018
PÉRIODE DE COMMERCIALISATION	Du 05/03/2018 au 15/05/2018 (inclus). Une fois le montant de l'enveloppe initiale atteint, la commercialisation de « Europe Rendement Mai 2018 » peut cesser à tout moment sans préavis avant le 15/05/2018, ce dont vous serez informé, le cas échéant, par le distributeur.
GARANTIE DU CAPITAL	Pas de garantie en capital, ni en cours de vie, ni à l'échéance
PRIX D'ACHAT	Du 05/03/2018 au 15/05/2018, la valeur de marché du Titre de créance progressera régulièrement de 99,96% à 100% selon un taux annualisé de 0,20% (voir Conditions Définitives pour plus de précisions).
DATE DE CONSTATATION INITIALE	15/05/2018
DATE DE CONSTATATION FINALE	15/05/2028
DATE D'ÉCHÉANCE	29/05/2028 (en l'absence de remboursement anticipé automatique)
DATE DE CONSTATATION ANNUELLE	15/05/2019, 15/05/2020, 17/05/2021, 16/05/2022, 15/05/2023, 15/05/2024, 15/05/2025, 15/05/2026, 17/05/2027, 15/05/2028 (finale)
DATES DE PAIEMENT ÉVENTUEL DES COUPONS	29/05/2019, 29/05/2020, 31/05/2021, 30/05/2022, 29/05/2023, 29/05/2024, 29/05/2025, 29/05/2026, 31/05/2027, 29/05/2028 (finale)
DATES DE REMBOURSEMENT ANTICIPÉ AUTOMATIQUE ÉVENTUEL	29/05/2019, 29/05/2020, 31/05/2021, 30/05/2022, 29/05/2023, 29/05/2024, 29/05/2025, 29/05/2026, 31/05/2027
BARRIÈRE DE REMBOURSEMENT ANTICIPÉ AUTOMATIQUE	100% du niveau de clôture de l'indice Euro STOXX® 50 le 15/05/2018.
BARRIÈRE DE VERSEMENT DES COUPONS	70% du niveau de clôture de l'indice Euro STOXX® 50 le 15/05/2018.
BARRIÈRE DE Perte EN CAPITAL À L'ÉCHÉANCE	50% du niveau de clôture de l'indice Euro STOXX® 50 le 15/05/2018.
COMMISSION DE SOUSCRIPTION/RACHAT	Néant
ÉLIGIBILITÉ	Contrat d'assurance-vie ou de capitalisation et/ou compte-titres
FRAIS D'INVESTISSEMENT	Selon les supports et les contrats. Veuillez contacter le distributeur pour plus de précisions.
COMMISSION DE DISTRIBUTION	Natixis paiera au distributeur une rémunération annuelle maximum équivalente à 1,00% TTC du montant placé par le distributeur. Veuillez contacter le distributeur pour plus de précisions. Ces commissions sont incluses dans le prix d'achat.
COTATION	Marché officiel de la Bourse du Luxembourg (marché réglementé).
PUBLICATION DE LA VALORISATION	Valorisation quotidienne publiée sur les pages sur Bloomberg, Reuters et Telekurs. Elle est par ailleurs tenue à disposition du public en permanence sur demande.
OFFRE AU PUBLIC EN FRANCE	Oui
MARCHÉ SECONDAIRE	Natixis s'engage, dans des conditions normales de marché, à donner de manière quotidienne des prix indicatifs pendant toute la durée de vie du produit avec une fourchette achat/vente de 1,00%.
DOUBLE VALORISATION	Une double valorisation sera établie tous les quinze (15) jours par la société Pricing Partners, société indépendante du Groupe Natixis.
AGENT DE CALCUL	Natixis, ce qui peut être source d'un conflit d'intérêts ⁽²⁾ .
CODE ISIN	FR0013320041

⁽¹⁾ Natixis : Moody's A2 / Standard & Poor's A / Fitch A. Notations en vigueur au moment de la rédaction de la présente brochure le 19 février 2018, qui ne sauraient ni être une garantie de solvabilité du Garant et de l'Émetteur de la formule, ni constituer un argument de souscription au produit. Les agences de notation peuvent les modifier à tout moment.

⁽²⁾ Les conflits d'intérêts seront gérés suivant la réglementation en vigueur.

AVERTISSEMENTS

Le présent document est à caractère publicitaire.

Ce document à caractère promotionnel est établi sous l'entière responsabilité de Equitim qui commercialise le titre de créance Europe Rendement 2018.

Une information complète sur le titre de créance, notamment ses facteurs de risques inhérents au titre de créance, ne peut être obtenue qu'en lisant le Prospectus de Base (le « Prospectus ») et les Conditions Définitives.

Ce document constitue une présentation commerciale. Il ne saurait en aucun cas constituer une recommandation personnalisée d'investissement ou une sollicitation ou une offre en vue de la souscription au titre de créance. Il est diffusé au public, indifféremment de la personne qui en est destinataire. Ainsi le titre de créance visé ne prend en compte aucun objectif d'investissement, situation financière ou besoin spécifique à un destinataire en particulier. En cas de souscription, l'investisseur doit obligatoirement consulter préalablement le Prospectus de Base (le « Prospectus ») et les Conditions Définitives de Europe Rendement 2018 afin notamment de prendre connaissance de manière exacte des risques encourus. L'investissement doit s'effectuer en fonction de ses objectifs d'investissement, son horizon d'investissement, son expérience et sa capacité à faire face au risque lié à la transaction. L'investisseur est invité, s'il le juge nécessaire, à consulter ses propres conseils juridiques, fiscaux, financiers, comptables et tout autres professionnels compétents, afin de s'assurer que ce titre de créance est conforme à ses besoins au regard de sa situation, notamment financière, juridique, fiscale ou comptable. L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que la souscription à ce titre de créance peut faire l'objet de restrictions à l'égard de certaines personnes ou de certains pays en vertu des réglementations nationales applicables à ces personnes. IL VOUS APPARTIEN DONC DE VOUS ASSURER QUE VOUS ÊTES AUTORISÉS À SOUSCRIRE À CE TITRE DE CRÉANCE. Les titres de créance n'ont pas fait l'objet d'un enregistrement en vertu de la Loi Américaine sur les Valeurs Mobilières de 1933 (U.S. Securities Act of 1933) et ne pourront être offerts, vendus, nantis ou autrement transférés sauf dans le cadre d'une transaction en dehors des Etats-Unis ("offshore transaction", tel que définie par la Regulation S) à ou pour le compte d'un Cessionnaire Autorisé. Les simulations et opinions présentées sur ce document sont le résultat d'analyses de Natixis à un moment donné et ne préjugent en rien de résultats futurs. Il est rappelé que les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures et ne sont pas constantes dans le temps. Europe Rendement 2018 est (i) éligible pour une souscription en compte titres et (ii) un support représentatif d'une unité de compte de contrat d'assurance vie ou de capitalisation, tel que visé dans le Code des assurances (ci-après le « Contrat »). L'ensemble des données est présenté hors fiscalité applicable, hors inflation et/ou frais liés au cadre d'investissement. Les indications qui figurent dans le présent document, y compris la description des avantages et des inconvénients, ne préjugent pas du cadre d'investissement choisi et notamment de l'impact que les frais liés à ce cadre d'investissement peuvent avoir sur l'économie générale de l'opération pour l'investisseur. Cette brochure décrit exclusivement les caractéristiques techniques et financières du titre de créance. Ce document est destiné à être distribué dans le cadre d'une offre au public en France. Ce document ne constitue pas une proposition de souscription au contrat d'assurance vie ou de capitalisation ni une offre de contrat, une sollicitation, un conseil en vue de l'achat ou de la vente du titre de créance décrit.

Natixis ou ses filiales et participations, collaborateurs ou clients peuvent avoir un intérêt ou détenir ou acquérir de telles informations sur tout produit, instrument financier, indice ou marché mentionné dans ce document qui pourrait engendrer un conflit d'intérêt potentiel ou avéré. Cela peut impliquer des activités telles que la négociation, la détention ou l'activité de tenue de marché, ou la prestation de services financiers ou de conseil sur tout produit, instrument financier, indice ou marché mentionné dans ce document. Ce support n'a pas été élaboré conformément aux dispositions réglementaires visant à promouvoir l'indépendance des analyses financières. Natixis n'est pas soumis à l'interdiction d'effectuer des transactions sur le titre de créance concerné avant la diffusion de la communication.

Informations importantes

Le Prospectus de Base (le « Prospectus ») relatif au programme d'émission des Instruments Financiers, tel que modifié par ses suppléments successifs, a été approuvé le 13 juin 2017 par l'Autorité des Marchés Financiers (« AMF ») sous le visa n° 17-270 (le « Prospectus de Base »). Le Prospectus de Base et les Conditions Définitives de l'émission des présents Instruments Financiers en date du 1^{er} mars 2018 sont disponibles sur les sites de la Bourse de Luxembourg (www.bourse.lu), de Natixis (www.equitysolutions.natixis.com) et de l'AMF (www.amf-france.org). Les informations figurant dans ce document n'ont pas vocation à faire l'objet d'une mise à jour après la date d'ouverture de la période de commercialisation. Par ailleurs, la remise de ce document n'entraîne en aucune manière une obligation implicite de quiconque de mise à jour des informations qui y figurent. Ce document ne peut être distribué directement ou indirectement à des citoyens ou résidents des États-Unis. Natixis est agréée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (« ACPR ») en France en qualité de Banque prestataire de services d'investissements. Natixis est réglementée par l'AMF pour l'exercice des services d'investissements pour lesquels elle est agréée. Natixis est supervisée par la Banque centrale européenne (« BCE »).

Avertissement indice

Le EURO STOXX 50® [ou tout autre indice applicable] ainsi que ses marques sont la propriété intellectuelle de STOXX Limited, Zurich, Suisse et/ou ses concédants (Les « Concédants »), et sont utilisés dans le cadre de licences. STOXX et ses Concédants ne soutiennent, ne garantissent, ne vendent ni ne promeuvent en aucune façon les valeurs [ou les titres financiers ou les options ou toute autre appellation technique] basées sur l'indice et déclinent toute responsabilité liée au négoce des produits ou services basés sur l'indice.